

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 février 2021

---

PORTANT REPORT DU RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILS  
DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILS RÉGIONAUX ET DES ASSEMBLÉES DE CORSE,  
DE GUYANE ET DE MARTINIQUE - (N° 3827)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 44

présenté par

M. Orphelin, Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Forteza et Mme Gaillot

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter la première phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« , le second tour ayant lieu, au plus tard, le 20 juin 2021. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à sécuriser la date des élections en s'assurant qu'elles se déroulent les week-ends des 6 et 13 juin ou les 13 et 20 juin, afin d'éviter un chevauchement avec les départs en vacances scolaires du 27 juin et le début du Tour de France.